

N° 46/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 août 2020

OBJET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BROYEUR A VEGETAUX

Le treize août deux mille vingt à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : BLANC Serge

Convocation en date du : 07/08/2020

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis

ABSENTS : AUBERT Sylvain, BERNARD Aline, CATELAN Richard (procuration à CATELAN Thierry), ROCHAS Alain (procuration à ACHIN Richard), SROCZYNSKI Charles, TEMPIER Nicolas,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar met à disposition des communes membres un broyeur à branches. Monsieur le Maire présente le projet de convention qui définit les conditions et modalités de prêt.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** de signer la convention qui fixe les modalités de mise à disposition du broyeur à végétaux par la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar à la commune.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE